



# Conseil municipal

Séance du 9 août 2023 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le 9 août,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H30 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21

Date de convocation : 4 août 2023

Présents (11) : Mme PORTE Nicole, Maire – MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoints – Mmes BONARINI Sonia, LAINÉ Agnès, LAVANDIER Isabelle, MANCHE Fabienne, MÉTEYER Sylvie ; MM. PETIT Christophe, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (4) : Mme MARCHAND Maïté à Mme PORTE Nicole,  
Mme CHEVRIER Cécile à M. HAPPERT Éric,  
Mme HOSTIER Martine à Mme LAVANDIER Isabelle,  
M. MAURILLE Bruno à M. FOUCHÉ Laurent.

Absents excusés (8) : Mmes CHEVRIER Cécile, HOSTIER Martine, LEGAI Viviane, MARCHAND Maïté, ; MM. MAURILLE Bruno, MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel.

Absents (2) : Mme BOITARD Béatrice ; M. BUSQUETS Bruno.

Secrétaire de séance : M. MASSON Hugo.

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2023-36	Marché à procédure adaptée (MAPA) pour travaux de rénovation d'un bâtiment communal en mairie – Choix des entreprises	Approuvée
2023-37	CCLNG – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'avenant n°4 à la convention ADS	Approuvée
2023-38	Contrat d'apprentissage – Service aux Personnes et aux Territoires	Approuvée
2023-39	Décision budgétaire modificative n°1 – Budget principal 2023 – Virements de crédits	Approuvée
2023-40	CDGFPT de la Gironde – Adhésion au service de prévention et santé au travail	Approuvée

*Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.*

Le Secrétaire de séance,

Hugo MASSON



Le Maire,

Nicole PORTE